



Publié le : 12/12/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 décembre 2024 à 17 heures 00

Question n°5

### Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025

Le Conseil d'Administration, convoqué le 27 novembre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

#### Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA, arrive à 17h10 et vote à partir de la question n°4 / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO, arrive à 17h09 et vote à partir de la question n°3 / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

#### Etaient absents :

Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Valéry GARCIA / Madame Nadia GARNIER / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Anne VIGNOT,  
**donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 12 décembre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20241204-D00188910-DE

Date de dépôt en Préfecture :

## DÉLIBÉRATION

### Incidence financière

Montant des crédits 2025 à ouvrir par anticipation :

- Budget principal : 274 502,64 €
- CHRS : 1 133,28 €
- Résidences autonomie : 206 647,03 €
- Escapade : 24 478 €
- SSIAD : 28 258,59 €
- Aide à domicile : 5 500 €
- Restauration à domicile : 500 €
- LHSS : 9 419,45 €

**Résumé :** Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement 2025 par anticipation pour le budget principal et les 7 budgets annexes, dans la limite de 25 % du total des crédits votés en 2024 (en incluant les Décisions Modificatives), dans l'attente du vote définitif des budgets primitifs 2025.

Ce mécanisme, prévu par la réglementation, permettra au CCAS de réaliser des dépenses d'investissement, sans attendre le vote du budget qui interviendra en mars 2025.

**Référence au Projet social 2022-2026 :**

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Pour le début d'exercice 2025, il convient de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement en attendant le vote du programme annuel qui interviendra lors de l'approbation du budget primitif 2025.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise dans son 3<sup>ème</sup> alinéa que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les dispositions de l'article L.1612-1 sont applicables aux établissements publics communaux, conformément à l'article L.1612-20 du CGCT.

Il est proposé de procéder à l'ouverture, dans chacun des budgets et chapitres détaillés ci-après, des crédits ci-après :

➤ **Budget principal**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2024	CREDITS A OUVRIR
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73 000.00	18 250.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	217 000.00	54 250.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	185 990.38	46 497.60
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	562 020.16	140 505.04
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 000.00	15 000.00
Total du budget BUDGET PRINCIPAL		1 098 010.54	274 502.64

➤ **CHRS**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2024	CREDITS A OUVRIR
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 533.12	1 133.28
Total du budget CHRS		4 533.12	1 133.28

➤ **Résidence autonomie**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2024	CREDITS A OUVRIR
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 000.00	6 500.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	132 300.00	33 075.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	668 288.11	167 072.03
Total du budget RESIDENCES AUTONOMIE		826 588.11	206 647.03

➤ **Escapade**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2024	CREDITS A OUVRIR
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 912.00	1 728.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 000.00	19 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 000.00	3 750.00
Total du budget ESCAPADE		97 912.00	24 478.00

➤ **Service de Soins Infirmiers à Domicile**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2024	CREDITS A OUVRIR
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	113 034.36	28 258.59
Total du budget SSIAD		113 034.36	28 258.59

➤ **Aide à domicile**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2024	CREDITS A OUVRIR
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 000.00	5 500.00
Total du budget AIDE A DOMICILE		22 000.00	5 500.00

➤ **Restauration à Domicile**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2024	CREDITS A OUVRIR
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000.00	500.00
Total du budget RAD		2 000.00	500.00

➤ **Lits Halte Soins Santé**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2024	CREDITS A OUVRIR
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 797.80	1 949.45
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	29 880.00	7 470.00
Total du budget LHSS		37 677.80	9 419.45

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :**

✓ Votent favorablement l'ouverture des crédits d'investissement 2025 par anticipation au vu des tableaux ci-dessus, pour le budget principal et les 7 budgets annexes.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.*

Pour extrait conforme,  
La Vice-présidente du CCAS,



Sylvie WANLIN

